FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS
 DE TRANSPORTS FNST de la CGT
263 rue de Paris
Case 423
93514 MONTREUIL CEDEX

Le    .. /.. /.. ,

Cher adhérent,

D'un commun accord entre la Macif et La Fédération Nationale des Syndicats de Transports FNST de la CGT, il a été décidé de modifier les conditions de renouvellement de l'adhésion prévues au contrat groupe référencé S002 – PERSONNELS DES TRANSPORTS.

Ainsi, le renouvellement de votre adhésion au contrat groupe se fera désormais par tacite reconduction, c'est-à-dire qu'elle sera automatiquement reconduite pour une durée d'un an à chaque échéance annuelle, fixée le 1er janvier.

Vous aurez cependant la possibilité de résilier votre adhésion, en respectant les conditions rappelées dans la notice d'information jointe au présent courrier et dont nous vous invitons à prendre connaissance.

Cette modification s'appliquera dès le prochain renouvellement de votre adhésion prévu le 1er janvier, qui se fera donc automatiquement, sans aucune démarche, sauf dénonciation de votre part avant le 31 décembre 2021.

**Les garanties de votre contrat et les autres dispositions restent inchangées.**

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Recevez, cher adhérent, nos plus sincères salutations.

FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS
 DE TRANSPORTS FNST de la CGT